



Assemblée générale

Distr.: Limitée
20 février 2007

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante-quatrième session
Vienne, 12-23 février 2007

Projet de rapport

Additif

III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

1. Conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 5 de l'ordre du jour, relatif à l'application des recommandations d'UNISPACE III. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 61/111, le Sous-Comité a prié le Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau à sa 660^e séance, le 13 février, d'examiner cette question.
2. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier relatives à l'application des recommandations d'UNISPACE III, telles qu'elles figurent dans le rapport du Groupe de travail (voir annexe [...]).
3. Les représentants du Canada, du Chili, des États-Unis, de l'Inde, de l'Italie, du Japon et du Nigéria ont fait des déclarations sur ce point. Les observateurs de l'Université internationale de l'espace et de Space International Association ont également fait des déclarations.
4. Le Sous-Comité a entendu les exposés techniques suivants sur l'application des recommandations d'UNISPACE III:
 - a) "Le secrétariat temporaire équatorien de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques", par le représentant de l'Équateur;



b) “Le Centre spatial italien ‘Luigi Broglio’ au Kenya: les techniques spatiales au service du développement durable”, par le représentant de l’Italie;

c) “Les activités des étudiants polonais dans le domaine de la recherche spatiale et de l’enseignement des sciences spatiales”, par le représentant de la Pologne;

d) “La technologie spatiale au service de la santé: programmes prioritaires de cybersanté de l’OMS”, par l’observateur de l’OMS;

e) “La technologie spatiale au service de l’agriculture durable: le scénario indien”, par le représentant de l’Inde.

5. Le Sous-Comité a rappelé qu’il importait d’appliquer le Plan d’action sur l’application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, qui figure dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique (A/59/174, sect. VI.B) et que l’Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004.

6. Le Sous-Comité a noté que, conformément au paragraphe 18 de la résolution 59/2 de l’Assemblée générale, le Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique devrait poursuivre, lors de ses prochaines sessions, l’examen de l’application des recommandations d’UNISPACE III jusqu’à ce qu’il estime que des résultats concrets ont été obtenus.

7. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu’un certain nombre d’activités et de projets avaient été entrepris au cours de l’année écoulée par les États Membres en vue de poursuivre l’application des recommandations d’UNISPACE III. Le Sous-Comité a aussi pris note avec satisfaction des contributions à l’application desdites recommandations faites par les organismes des Nations Unies et par d’autres observateurs auprès du Comité.

8. Le Sous-Comité a noté que les équipes avaient apporté des contributions exceptionnelles aux efforts faits pour appliquer les recommandations d’UNISPACE III et que l’Équipe de l’amélioration de la santé publique, coprésidée par le Canada et par l’OMS, avait été rétablie et s’était réunie au cours de la session.

9. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les GNSS s’était réuni la première fois les 1^{er} et 2 novembre 2006 à Vienne pour examiner et discuter les questions intéressant les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et leurs applications, en particulier l’efficacité et la sécurité du transport, la recherche et le sauvetage, la géodésie, la gestion des sols et le développement durable. Le Sous-Comité a également noté que le Comité international avait examiné la compatibilité et l’interopérabilité des systèmes spatiaux de navigation et de localisation et l’accès universel à ces systèmes ainsi que leur intégration aux infrastructures nationales et régionales, en particulier dans les pays en développement. Le rapport de la réunion a été publié sous la cote A/AC.105/879. Le Sous-Comité a noté en outre que le Comité international tiendrait sa deuxième réunion à Bangalore (Inde), en décembre 2007.

10. Le Sous-Comité a noté que le Comité, à sa quarante-neuvième session, avait été d’avis qu’il conviendrait de demander aux États Membres de communiquer des informations en vue de l’élaboration d’un document concis qui mettrait en évidence

les avantages tant de l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications que des outils qu'elles proposent pour relever les défis auxquels sont confrontés, en particulier, les pays en développement, eu égard aux questions que la Commission du développement durable devait aborder en 2008-2009¹. Conformément à cet accord, le Groupe de travail plénier du Sous-Comité a procédé à un premier examen du projet de document concis (A/AC.105/C.1/2006/CRP.6) que le Comité devrait mettre au point à sa cinquantième session.

11. Il a été estimé que les recommandations d'UNISPACE III pouvaient être appliquées d'une manière résolue en collaboration avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

12. Il a été estimé que le Groupe de travail plénier devrait se concentrer, dans ses discussions, sur la mise en œuvre des trois mesures ci-après prévues dans le Plan d'action: maximiser les avantages que présentent les capacités spatiales existantes pour la gestion des catastrophes, tirer parti au maximum de l'utilisation et des applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite aux fins du développement durable et renforcer les capacités dans le domaine des activités spatiales.

13. Il a été estimé que le recours aux techniques spatiales pour combattre ou réduire les effets des changements climatiques devrait être au cœur de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

X. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

14. Conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 10 de l'ordre du jour, "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes", dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session (A/AC.105/823, annexe II) et modifié à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I).

15. Des déclarations sur ce point ont été faites par les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique de), Japon, Nigéria, République arabe syrienne et Turquie. L'observateur de la Suisse a également fait une déclaration.

16. Le Sous-Comité a entendu les exposés scientifiques et techniques suivants sur ce point:

- a) "Le programme SPIDER", par un représentant du Bureau des affaires spatiales;
- b) "Activités GMES dans le domaine de la cartographie humanitaire d'urgence: l'expérience de RESPOND et les enseignements qui en ont été tirés";
- c) "Contribution de 'Sentinel Asia' à l'appui à la gestion des catastrophes dans la région Asie-Pacifique", par le représentant du Japon;

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 20 (A/61/20), par. 64 et 65.*

- d) La Charte internationale “Espace et catastrophes majeures”;
- e) “Activités du Groupe de travail sur l’observation de la Terre pour l’atténuation des effets des catastrophes – L’intérêt des observations spatiales”, par l’observateur du Groupe de travail;
- f) “L’initiative Geohazards de la Stratégie mondiale intégrée d’observation (IGOS) pour une meilleure exploitation des observations de la Terre pour atténuer les effets des risques géophysiques”;
- g) “Utilisation de systèmes spatiaux pour l’alerte précoce, la surveillance et l’aide à la décision dans la lutte contre les incendies de forêt”, par l’observateur du Groupe de travail sur l’observation de la Terre;
- h) “Gestion des catastrophes”, par l’observateur d’UNITAR;
- i) “Informations spatiales à l’appui à la gestion des catastrophes en Indonésie”, par le représentant de l’Indonésie;
- j) “Expérience scientifique en matière de contribution de la recherche spatiale fondamentale à l’utilisation de plates-formes de microsattellites pour l’alerte aux situations à risque et pour la maîtrise de ces situations”, par le représentant de la Fédération de Russie.

17. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu’au paragraphe 6 de la résolution 61/110 de l’Assemblée générale du 14 décembre 2006, l’Assemblée avait décidé d’établir un programme au sein du système des Nations Unies pour garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l’accès à tous les types d’informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes.

18. Le Sous-Comité a noté qu’au paragraphe 15 de la résolution 61/110 de l’Assemblée générale, l’Assemblée était convenue que le programme serait nommé Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (SPIDER) et qu’il serait mis en œuvre en tant que programme du Bureau des affaires spatiales relevant du Directeur du Bureau.

19. Le Sous-Comité a aussi noté qu’au paragraphe 13 de la résolution de l’Assemblée générale, l’Assemblée avait prié le Bureau des affaires spatiales d’établir un plan de travail détaillé du programme pour 2007 et pour l’exercice biennal 2008-2009, aux fins d’examen à la quarante-quatrième session du Sous-Comité, en tenant compte des engagements pris et en consultation avec les représentants des pays qui ont pris des engagements ou envisagent de le faire, ainsi qu’avec les représentants des autres pays qui se sont déclarés disposés à participer à l’élaboration du plan de travail.

20. Conformément au vœu émis par l’Assemblée générale, le Bureau des affaires spatiales a présenté au Sous-Comité un projet de programme pour la période 2007-2009 et un projet de plan de travail pour 2007 (A/AC.105/C.1/2007/CRP.14) afin qu’il les examine.

21. Le Sous-Comité a noté que pour élaborer le projet de programme pour la période 2007-2009, le Bureau des affaires spatiales avait tenu compte du fait que l’Assemblée générale avait approuvé la recommandation formulée par le Comité des

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-neuvième session qui tendait à ce que le programme ait un bureau à Beijing et un bureau à Bonn (Allemagne) et à ce que les activités du programme soient menées dans le cadre du dispositif de mise en œuvre proposé dans le document A/AC.105/873.

22. Le Sous-Comité a noté que pour élaborer le projet de plan de travail pour 2007, le Bureau des affaires spatiales avait aussi tenu compte de ce qu'au 11 janvier 2007, l'Allemagne, l'Algérie, l'Argentine, l'Autriche, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Maroc, le Nigéria, la République arabe syrienne, la Roumanie, la Suisse et la Turquie avaient pris des engagements ou indiqué qu'ils envisageaient de le faire.

23. Le Sous-Comité a félicité le Bureau des affaires spatiales pour le projet de programme pour la période 2007-2009 et le projet de plan de travail pour 2007 et a noté avec satisfaction que les engagements de soutien pris par les États Membres permettraient de faire démarrer immédiatement les activités du nouveau programme. Les engagements pris par les États Membres portaient notamment sur le détachement d'experts, la fourniture de contributions en espèces et en nature, notamment de données satellites et de moyens de formation et de renforcement des capacités ainsi que de locaux à usage de bureau complètement meublés et équipés à Beijing et à Bonn (Allemagne).

24. Le Sous-Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales mettrait à la disposition du programme les services à temps partiel d'un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs et d'un assistant exécutif chargés de coordonner avec tous les partenaires l'exécution des activités prévues dans le plan de travail du programme pour 2007, y compris des activités organisées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

25. Le Sous-Comité est convenu que l'application du nouveau programme devrait comprendre les étapes suivantes:

a) Le Bureau des affaires spatiales devrait coopérer avec la Chine et l'Allemagne pour mettre en place, au plus tôt, les bureaux à Beijing et à Bonn (Allemagne) et coordonner avec les différents partenaires l'exécution des activités prévues pour 2007;

b) Pour mener à bien les activités à exécuter en 2007 et élaborer le plan de travail pour l'exercice biennal 2008-2009, le Bureau devrait tenir compte des contributions et engagements du réseau de bureaux d'appui régionaux;

c) Le Bureau devrait s'adresser à tous les États Membres, pour les inviter à faire des contributions en espèces et en nature en vue de l'exécution du plan de travail de SPIDER pour 2007 et à indiquer s'ils envisageaient de prendre des engagements pour appuyer le programme au cours de l'exercice biennal 2008-2009;

d) Le Bureau devrait élaborer un plan de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 que le Comité examinerait à sa cinquantième session, en tenant compte des promesses d'engagement reçues pour l'exercice biennal 2008-2009 et en mettant à profit les possibilités qu'offre le réseau des bureaux d'appui régionaux. Le mode d'organisation et un projet de plan de travail pour le bureau de liaison à Genève devraient aussi figurer dans le Plan de travail pour l'exercice biennal 2008-2009;

e) Le Bureau rendrait compte au Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-cinquième session, des activités exécutées par SPIDER en 2007;

f) Le Bureau devrait présenter au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour examen un rapport récapitulatif des conditions de création de SPIDER et notamment les principales considérations avancées par le groupe spécial d'experts dans ses rapports (A/AC.105/893 et A/AC.105/C.1/L.285); un cadre pour les modalités d'intervention du programme, y compris la coordination des activités entre les bureaux et le réseau de bureaux d'appui régionaux; et les ressources nécessaires pour exécuter le plan de travail pour l'exercice biennal 2008-2009; dans son rapport au Comité (A/AC.105/873), le groupe spécial d'experts avait également recommandé la création d'un comité consultatif.

26. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le soutien fourni par la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" démontrait clairement l'intérêt des observations coordonnées de la Terre et du partage des données et informations. Depuis sa création, il y a cinq ans, la Charte avait été activée environ 100 fois, permettant le recours à des produits satellitaires pour soutenir des interventions d'urgence. Dans le cadre de la Charte, la Commission nationale argentine des activités spatiales avait notamment organisé en 2006, avec le soutien de l'ESA, de l'Agence spatiale italienne, du Geological Survey et de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis, un séminaire pour les représentants d'organismes nationaux de protection civile.

27. Le Sous-Comité a aussi noté avec satisfaction les progrès faits dans la mise en œuvre des projets Sentinel Asia, initiative patronnée par les agences spatiales et les organismes de gestion des catastrophes de l'Asie et du Pacifique, et que les résultats obtenus dans le cadre de ce projet avaient été présentés à la treizième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales.

28. Le Sous-Comité a noté que plusieurs États Membres avaient participé activement aux activités menées dans le cadre d'un certain nombre de projets internationaux, dont GEOSS exécuté par le Groupe de travail sur l'observation de la Terre, et GMES exécuté par l'Union européenne et l'ESA.

29. Le Sous-Comité a noté un certain nombre d'initiatives qui contribuaient à augmenter la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales pour appuyer la gestion de catastrophes, notamment le développement du Système italo-argentin de satellites pour la gestion des situations d'urgence (SIASGE), le lancement de RADARSAT-2 qui renforcerait les efforts en cours pour détecter les risques de catastrophe; l'utilisation d'images IRS et de services de communication et de télémédecine d'INSAT pour les opérations de secours après une catastrophe; l'acquisition de données satellite provenant du satellite avancé d'observation des sols ("Daichi") du Japon; le réseau de recherche et de sauvegarde par satellite d'ISRO, qui a aidé à sauver 30 membres de l'équipage du navire *Glory Moon* en 2006; le Centre de contrôle des missions du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) au Nigéria, qui avait soutenu des opérations d'une carte des risques géologiques du Nigéria; et la diffusion complète et directe de données non cryptées provenant des satellites environnementaux de la NOAA aux utilisateurs du monde entier; ainsi que les données d'observation de la Terre provenant des satellites de la National Aeronautics and Space Administration (NASA) et de Landsat exploités par la Geological Survey des États-Unis.

30. Il a été estimé que les délégations des membres du Sous-Comité devraient engager leurs gouvernements respectifs à adhérer à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophes², qui était entrée en vigueur le 8 janvier 2005, et/ou à la ratifier. Il a été noté que la Convention de Tampere, qui aidait à rendre plus disponible l'équipement de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours, était un instrument international ayant force obligatoire, qui visait à aider les services de secours à transporter au-delà des frontières avec aussi peu de difficultés que possible du matériel de télécommunication pendant ou après des situations d'urgence.

XI. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

31. Conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 de l'ordre du jour, portant sur l'orbite des satellites géostationnaires et les communications spatiales, en tant que thème de discussion distinct.

32. Les représentants de la Colombie, de l'Équateur, du Kazakhstan et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point.

33. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Kazakhstan, en juin 2006, avait placé sur orbite géostationnaire son premier satellite de communication et de télévision KazSat 1. Le Sous-Comité a aussi noté que le Kazakhstan prévoyait en outre de se doter d'un système national de satellites de communication, KazSat 2 et KazSat 3, dans le cadre de son nouveau programme spatial pour la période 2008-2020, qui est en cours d'élaboration.

34. Le Sous-Comité a noté qu'un représentant de la Colombie avait fait un exposé intitulé "Outil d'analyse de l'utilisation de l'orbite géostationnaire" au colloque organisé par le Comité de la recherche spatiale et la Fédération internationale d'astronautique.

35. Certaines délégations ont réitéré la position selon laquelle l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée, qui risquait la saturation. Elles ont estimé que son exploitation devait être rationalisée et mise à la disposition de tous les pays, quelles que soient leurs capacités techniques actuelles, de façon qu'ils puissent y avoir accès de façon équitable, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays, avec la participation et la coopération de l'UIT. Ces délégations ont donc considéré que le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devait rester inscrit à l'ordre du

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2296, n° 40906.

jour du Sous-Comité pour être examiné plus avant, afin que l'on puisse continuer à en analyser les caractéristiques techniques et scientifiques.

36. Une délégation a estimé qu'une étude, faisant appel à l'outil d'analyse de l'utilisation de l'orbite géostationnaire, de l'occupation passée de cette orbite a mis en lumière la nécessité de réexaminer les mécanismes d'utilisation actuels de cette ressource rare. Elle a demandé que l'on s'emploie à utiliser l'orbite géostationnaire d'une manière plus équitable et plus rationnelle.

37. Il a été estimé que les pays développés devraient aider les pays en développement en leur fournissant les moyens et les capacités technologiques d'un accès équitable à l'orbite géostationnaire pour favoriser le développement socioéconomique en tenant compte du rôle vital que les satellites de communication placés sur orbite géostationnaire jouent pour réduire la fracture numérique.

38. Il a été estimé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui avait la compétence nécessaire, devait se pencher davantage sur les aspects techniques, politiques et juridiques de l'accès à l'orbite géostationnaire et de son utilisation en vue de définir un cadre juridique et un régime international applicables à l'orbite géostationnaire.

39. Il a été estimé que le Comité devrait instaurer un lien plus étroit avec l'UIT, seul organisme chargé d'attribuer des fréquences radioélectriques et des positions orbitales associées afin de contribuer autant que possible au travail de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT.